



Changement de nom de famille

Par **Gsalome**, le **15/01/2013 à 22:00**

Bonjour, je souhaiterais changer mon nom, je ne peux plus le supporter, parce que mon père s'est suicidé l'année dernière. Est ce que malgré que ce soit un cas personnel, je peux effectuer un changement de nom de famille ? Merci d'avance.

Par **citoyenalpha**, le **19/01/2013 à 16:57**

Bonjourrrrrle changement de nom apparaît difficile à obtenir dans votre cas. rrrrrEn effet le changement du nom d'une personne sera accordé pour des cas où l'intérêt légitime le justifie. A titre indicatif, on peut retenir :rrrr- le caractère difficile à porter du nom (en raison de sa consonance ridicule ou péjorative, ou de sa complexité ou encore en raison d'une condamnation pénale particulièrement grave)rn- l'apparence, l'origine ou la consonance étrangère du nom dans un souci de meilleure intégration dans la communauté nationalern- l'usage constant et continu d'un nom s'étendant sur une période suffisamment longue et sur au moins trois générationsrn- l'unité du nom familialrn- l'extinction ou la menace d'extinction d'un nom porté par un membre de la famille, descendant direct ou collatéral jusqu'au 4^e degré. Dans ce dernier cas, le nom peut être substitué ou accolé à celui du demandeur. Un arbre généalogique est requis dans le dossier.rrrrrPrenez conseil auprès d'un avocat.rrrrrRestant à votre disposition

Par **Gsalome**, le **20/01/2013 à 22:40**

Merci beaucoup pour votre aide, mais serait-il possible que je puisse récupérer le nom de ma

mère ? sachant que j'ai déjà regarder le code pénal.

Par **citoyenalpha**, le **21/01/2013** à **02:57**

Bonjourrrnoui vous pouvez demander à utiliser le nom de votre mère. Toutefois le nom paternel continuera d'apparaître sur vos papiers d'identité comme votre nom principal et le nom maternel comme votre nom d'usage.rnrn<http://vosdroits.service-public.fr/F1343.xhtml>
rnrnRestant à votre disposition